

J'ai une de ces communications à la main. Je puis lui lire des passages, par exemple d'un télex, de M. Priddle qui informait la compagnie au début de janvier des dangers que présentait la situation en Iran en disant que le ministère voulait connaître les autres sources d'approvisionnements disponibles. Je pourrais lire le télex du 14 janvier de l'Office national de l'énergie priant les dirigeants de la compagnie de proposer rapidement un ensemble de dispositions de troc qu'il faudrait de toute évidence prendre pour compenser ces réductions.

Je pourrais lire ces communications. Elles sont disponibles.

**M. Gillespie:** Faites donc.

**M. Lawrence:** En voici une de M. Priddle, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

Le 4 janvier, un télex en provenance de Paris nous apprend que la production iranienne est tombée à 3.1 millions de barils par jour en novembre et à 2 millions et demi de barils par jour en décembre.

Ce manque à produire a été compensé par le recours à d'autres pays producteurs et un retard dans l'accumulation des stocks.

Plus loin, il mentionne les autres risques que présentent les nations productrices du golfe Persique. Puis, il ajoute:

... l'interruption complète de la production iranienne au cours du premier trimestre entraînerait une insuffisance représentant près de 7 p. 100 de la demande pour cette période.

Si les choses en viennent jamais là, les pays participant devront peut-être réduire la demande ou puiser dans les réserves d'urgence.

**M. Gillespie:** Si vous lisez un document, vous devez le déposer.

**M. Hnatyshyn:** Cela vaut uniquement pour les ministres, Alastair.

**M. Lawrence:** J'en ai un autre, assez long, mais je n'abuserai pas plus longtemps du temps de la Chambre, mais sachez qu'il est aussi signé par M. R. Priddle, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est un avertissement qu'il lance à propos de la situation actuelle et des mesures à prendre à la suite de la fermeture du robinet iranien. C'est une situation grave. Je le répète, Exxon avait déjà informé la société Imperial de ces restrictions.

Je trouve inconcevable que le ministre n'en ait pas été informé par ses collaborateurs, et je dis franchement et sans détour qu'à mon avis le ministre a effectivement été informé par ses collaborateurs et par les organismes auxquels il a si souvent eu affaire, précisément ces jours-là, sur des questions d'élaboration de politiques relatives à la nécessité d'approuver rapidement des réaffectations de produit. Toutefois, comme il dit à la Chambre qu'il n'en a pas été informé, nous devons prendre sa parole, et c'est ce que je fais, mais je dois dire que je trouve tout cela fort étrange.

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'accepte pas que le député joue ainsi sur les deux tableaux à la fois. Il ne peut dire qu'il prend ma parole et ajouter sournoisement qu'il ne me croit pas. Il faudrait qu'il se montre honnête envers la Chambre, envers moi et envers lui-même. J'exige qu'il dise clairement qu'il accepte ma ver-

sion. Il faudrait qu'il cesse de semer la confusion comme il l'a fait. Je lui demande...

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Blais:** Le ministre a la parole sur une question de privilège. Assoyez-vous.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je ne crois pas qu'un rappel au Règlement ait la priorité sur la question de privilège. J'essaie d'écouter le ministre. Il y en a trop ici qui croient qu'ils devraient être à ma place.

Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec le ministre. Je tiens à dire au ministre que le Règlement de la Chambre interdit à un député d'accuser un autre député de mentir, d'être un menteur ou de dire des faussetés à la Chambre. D'autre part, un député n'est pas forcé d'être d'accord avec un autre. Il y a, toutefois, des termes qu'on ne peut employer à la Chambre.

**M. Paproski:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand Votre Honneur se lève, les témoins lumineux des microphones placés devant les députés doivent, par déférence, s'éteindre, mais pas avant que vous ne soyez debout. Pourtant, j'ai remarqué aujourd'hui que le témoin lumineux du microphone placé devant le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) s'éteignait avant que vous ne vous soyez debout. Son microphone était fermé, et pourtant celui du ministre était ouvert. Cela me semble incompréhensible, et j'aimerais que ceux qui actionnent les commutateurs en prennent bonne note.

**M. l'Orateur adjoint:** Je suis disposé à examiner cette affaire. Le point soulevé par le député d'Edmonton-Centre est certes valable. Je ne surveille pas ordinairement les témoins lumineux pour savoir s'ils sont allumés. Je ne peux le faire facilement, mais je suis persuadé que ceux qui s'occupent du tableau de mixage ont compris. De toute façon je sais qu'ils font de leur mieux.

**M. Lawrence:** Merci, monsieur l'Orateur. Je vous sais gré de l'impartialité dont vous faites preuve quand vous dirigez les délibérations de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lawrence:** Le 8 janvier dernier, tout particulièrement en vue de prévenir le gouvernement, le ministre et l'organisme chargé de la réglementation, la compagnie Imperial Oil Limited faisait part à l'Office national de l'énergie et au haut fonctionnaire chargé de la répartition de son initiative et leur signalait pourquoi il faudrait remplacer le pétrole brut qui serait déroté. Je le répète, le ministre peut dire maintenant qu'il n'a pas été averti des instances faites au gouvernement. De toute façon, un événement quelconque qui est survenu à peu près à cette date a secoué le ministre de sa léthargie. Il s'aperçoit soudain que nous avons besoin d'autres sources de pétrole brut. Pourquoi? Parce qu'il se précipite au Mexique.